## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°60/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le vendredi 18 octobre 2019

<u>Présents</u>: M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.

Excusés: M. BOUSSAT André, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée donne pouvoir à Mme Séverine CAMPS, Mme Odile PIC donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ.

Secrétaire de séance : M. Henri SANCHEZ.

Objet: Vacations funéraires - Modification du montant

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 12 mars 2009, le Conseil Municipal, conformément à la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire avait fixé le montant du taux unitaire des vacations funéraires de 25,00 €.

Ces vacations sont dorénavant réalisées par les Policiers Municipaux de la Police Municipale Mutualisée de Saint-Cyprien, Alenya, Latour-Bas-Elne.

Il convient donc d'homogénéiser ce taux sur l'ensemble des trois Communes.

La Commune de Saint-Cyprien a fixé ce taux à 20,00 €.

Monsieur Le Maire propose donc de fixer le taux unitaire de la vacation pour la Commune de Latour-Bas-Elne à 20,00 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité:

- DÉCIDE de modifier le montant voté par délibération du 12 mars 2009,
- DÉCIDE de fixer le taux unitaire des vacations funéraires prévues à l'article L.2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à 20,00 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

Certifié exécutoire compte tenu de Sa transmission en Préfecture Sa notification Sa publication Le 25 octobre 2019